

GARANTIES	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5
-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

**THERAPIES NATURELLES & BIEN-ETRE ( Forfait annuel par bénéficiaire )**

Prestations de Praticiens Partenaires des Thérapies Naturelles et du Bien-être & Produits de Thérapie Naturelle non remboursés par le Régime Obligatoire

Acupuncture, Aromathérapie, Art Thérapie, Ayurvéda, Chiropractie, Conseil en Nutrition, Diététique, EMDR, Energétique Traditionnelle Chinoise, Etiopathie, Florithérapie, Gestalt-Thérapie, Graphothérapie, Haptonomie, Heilpraktiker, Homéopathie, Hygiéniste, Hypnothérapie, Iridologie, Kinésiologie, Massothérapie, Médecine Traditionnelle Chinoise, Méthode LineQuartz, Micro-Ostéo Digitale, Naturopathie, Nutripuncture, Oligothérapie, Ortho-Energy-Method (OEM), Ostéopathie, Pédiçurie-Podologie, Phytothérapie, Psychologie, Psychomotricité, Psychopratique, Psychothérapie, Qi-Cong, Réflexologie, Sexologie, Shiatsu, Sophrologie, Thérapies Energétiques, Yoga. ( Sur présentation de facture acquittée )	50% des frais réels par séance dans la limite de 120 € / an	50% des frais réels par séance dans la limite de 180 € / an	50% des frais réels par séance dans la limite de 240 € / an	50% des frais réels par séance dans la limite de 300 € / an	50% des frais réels par séance dans la limite de 500 € / an
Garantie Thao (1 séance Thérapeute remboursée en cas de décès d'un animal de compagnie)(1)	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
Service d'informations sur les Thérapies Naturelles et les Produits de Thérapie Naturelle	inclus	inclus	inclus	inclus	inclus
Produits d'Apithérapie, Aromathérapie, Gemmothérapie, Homéopathie, Nutrithérapie, Oligothérapie, Phytothérapie, Préparations Magistrales. Le montant du remboursement correspond à 50% du montant des achats réalisés dans la limite du forfait choisi. ( Sur présentation de facture acquittée )	50% des frais réels dans la limite de 120 € / an	50% des frais réels dans la limite de 180 € / an	50% des frais réels dans la limite de 240 € / an	50% des frais réels dans la limite de 300 € / an	50% des frais réels dans la limite de 500 € / an

**HOSPITALISATION**

Frais de séjour (établissement conventionné)	200% BRSS	200% BRSS	200% BRSS	200% BRSS	200% BRSS
Honoraires (Chirurgie, Anesthésie) adhérents au Contrat d'Accès aux Soins (C.A.S)	100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS	250% BRSS	300% BRSS
Honoraires (Chirurgie, Anesthésie) NON adhérents au Contrat d'Accès aux Soins (C.A.S)	100% BRSS	125% BRSS	150% BRSS	175% BRSS	200% BRSS
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière en Chirurgie, Médecine, Maternité (2)	40 € / jour	40 € / jour	50 € / jour	60 € / jour	70 € / jour
Frais d'accompagnement (lit et repas hospitalier) pour un enfant de moins de 16 ans ou un adulte de plus de 70 ans en Chirurgie et Médecine	15 € / jour	15 € / jour	15 € / jour	20 € / jour	20 € / jour
Participation forfaitaire sur actes techniques supérieurs à 120 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €

**SOINS COURANTS**

Consultations, Visites Généralistes et Spécialistes adhérents au C.A.S.	120% BRSS	150% BRSS	175% BRSS	200% BRSS	250% BRSS
Consultations, Visites Généralistes et Spécialistes NON adhérents au C.A.S.	100% BRSS	125% BRSS	150% BRSS	175% BRSS	200% BRSS
Actes Techniques, Radiologie pour adhérents au Contrat d'Accès aux Soins (C.A.S.)	120% BRSS	150% BRSS	175% BRSS	200% BRSS	250% BRSS
Actes Techniques, Radiologie pour NON adhérents au Contrat d'Accès aux Soins (C.A.S.)	100% BRSS	125% BRSS	150% BRSS	175% BRSS	200% BRSS
Auxiliaires Médicaux, Analyses laboratoire	100% BRSS	125% BRSS	175% BRSS	200% BRSS	250% BRSS
Frais de transport	100% BRSS	100% BRSS	125% BRSS	125% BRSS	150% BRSS
Pharmacie	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS

**DENTAIRE**

Soins	100% BRSS	125% BRSS	150% BRSS	175% BRSS	200% BRSS
Prothèses mobiles et fixes acceptées par le Régime Obligatoire	125% BRSS	150% BRSS	200% BRSS	250% BRSS	300% BRSS
Orthodontie acceptée par le Régime Obligatoire	100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS	250% BRSS	300% BRSS
Autres dépenses dentaires : Implantologie, Parodontologie, Prothèses et Orthodontie refusées par le Régime Obligatoire (Forfait annuel par bénéficiaire)	130 €	180 €	230 €	300 €	350 €

**OPTIQUE**

Monture et verres acceptées par le Régime Obligatoire (3)	60% BRSS	60% BRSS	60% BRSS	60% BRSS	60% BRSS
Forfait monture (3)	50 €	75 €	100 €	125 €	150 €
+ Forfait 2 verres simples (3)	80 €	150 €	200 €	260 €	320 €
+ Forfait 2 verres complexes (3)	150 €	250 €	350 €	470 €	600 €
+ Forfait 1 verre simple + 1 verre complexe (3)	115 €	200 €	275 €	365 €	460 €
Lentilles cornéennes acceptées et refusées par le R.O. (Forfait annuel par bénéficiaire)	75 €	100 €	150 €	200 €	250 €
Chirurgie réfractive de l'œil (myopie et presbytie par œil) (Forfait annuel par bénéficiaire)	75 €	100 €	150 €	200 €	250 €

**CURE THERMALE**

Cure Thermale acceptée par le Régime Obligatoire	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
--	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

**PROTHESES ET APPAREILLAGES**

Toutes prothèses et appareillages	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
+ Forfait prothèses auditives et tout appareillage (Forfait annuel par bénéficiaire)	-	-	50 €	80 €	120 €

**AUTRES PRESTATIONS**

Allocation Naissance (Par enfant et par foyer)	-	50 €	75 €	100 €	150 €
Soins engagés à l'étranger remboursés par le Régime Obligatoire (4)	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS

(1) Sous réserve de présentation du certificat vétérinaire constatant le décès postérieur à la prise d'effet du contrat ASETYS

(2) Chambre particulière exclue en Psychiatrie, Rééducation Fonctionnelle, Maison de repos, de convalescence, moyen séjour.

(3) Les montants en euros des forfaits optiques incluent 100% du ticket modérateur. S'agissant des lunettes, les forfaits mentionnés couvrent les frais d'acquisition engagés, par période de prise en charge de 2 ans pour un équipement composé de 2 verres et d'une monture (prise en charge limitée à 150 €). Cette période est réduite à 1 an pour les mineurs ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue. Verres simples : verres simples foyer dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00, ou dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00. Verres complexes : tous les autres verres.

(4) Pour les séjours en dehors du territoire national ne dépassant pas 3 mois par an en une ou plusieurs périodes.

BRSS : Base de Remboursement de la Sécurité Sociale - C.A.S. : Contrat d'Accès aux Soins - R.O. : Régime Obligatoire (Sécurité Sociale, RSI, MSA, Autres)

\* Toutes les informations concernant le contrat responsable de mutuelle santé ASETYS sont disponibles sur notre site internet : [www.asetys.fr](http://www.asetys.fr)